

# **Gabon : Education, droit fondamental de l'homme ou illusion d'état ?**

**Ghislain Edzang Essono**

*CERMA, Etudes anglophones, Université Omar Bongo*

*Libreville, Gabon*

*241 077 188 006- ghyzedzang@gmail.com*

## **Résumé**

*L'éducation, droit fondamental défini par la Déclaration Universelle des droits de l'Homme est au centre de toutes les réussites en termes de développement. Tout projet de développement d'un pays passe par la valorisation des ressources humaines. L'objectif toujours annoncé par l'exécutif gabonais est de faire décoller le pays vers le développement, ce qui nécessite la mise en place de politiques publiques viables pour atteindre cet objectif ambitieux. Cet article fait l'analyse des années de politiques publiques dans le secteur éducation et de la formation. Il s'agit de montrer, à partir d'une analyse néo-fonctionnaliste, l'inadéquation entre les discours et les politiques mises en œuvre dans le pays. Nous allons également analyser les causes profondes de ces échecs dans un état qui a pourtant des atouts pour instaurer un système éducatif tourné sur le pays tout en restant compétitif à l'international.*

### **Mots-clés**

*Droit – Dysfonctionnements, Echec, Education, Politiques publiques*

## **Abstract**

*Education, a fundamental right defined by the Universal Declaration of Human Rights, is central to all development successes. Any country's development project requires the development of human resources. The Gabonese executive's stated objective is to propel the country towards development, which requires the implementation of viable public policies to achieve this ambitious goal. This article analyses years of public policy in the education and training sector. It uses a neo-functional analysis to highlight the incongruity between rhetoric and the policies implemented in the country. We will also analyse the underlying causes of these failures in a state that*

*nevertheless has the assets to create an education system that is focused on the country while remaining competitive internationally.*

**Key words**

*Dysfunction, Education, Failure, Right, Public policies –*

## **Introduction**

Le Gabon a une population essentiellement jeune (37% de la population entre 15 et 35 ans<sup>1</sup>). Cette jeunesse aspire à un meilleur avenir, qui passe nécessairement par une formation de qualité afin de les rendre compétitifs sur le plan national et international. L'éducation est un droit fondamental défini par la déclaration universelle des droits de l'homme dans son article 26. Parallèlement, au Gabon, la loi 21/2011 dispose que « L'accès à l'éducation et à la formation est assuré à tout jeune, gabonais ou étranger résidant au Gabon, âgé de 3 à 16 ans ». L'objet de cet article est d'analyser les politiques publiques dans le domaine de l'éducation au Gabon. Il s'agit de montrer comment, depuis les indépendances, malgré des projets de société ambitieux et des promesses politiques révolutionnaires, le droit à l'éducation n'a pas réellement été garanti aux jeunes gabonais comme cela aurait dû être le cas.

Plus de soixante ans après l'indépendance du pays, et surtout ces trois dernières décennies, le Gabon reste toujours prisonnier de l'héritage colonial d'un système d'éducation conçu pour servir d'autres intérêts que ceux du Gabon. Les gouvernements successifs n'ont pas pu, jusqu'à ce jour, offrir aux jeunes gabonais un système éducatif de qualité selon les standards reconnus internationalement. Des décennies de gouvernance politique ont plutôt vu le monde de l'éducation secoué par des crises récurrentes qui l'ont au contraire fait sombrer. Nous allons partir de ce postulat pour définir

---

<sup>1</sup> <https://gabon.unfpa.org/fr/topics/adolescents-et-jeunes#:~:text=Au%20Gabon%20la%20jeunesse%20représente,VIH/SIDA.>

l'éducation comme droit humain fondamental. Ensuite, nous présenterons l'état du système éducatif gabonais pour comprendre enfin pourquoi les politiques mises en place dans le pays ne sont pas parvenues à offrir aux jeunes gabonais un système éducatif compétitif.

Notre démarche sera analytique et néo fonctionnaliste. Nous examinerons de plus près les causes multiples de cet échec, allant des lacunes infrastructurelles à la défaillance des politiques éducatives, en passant par les insuffisances des programmes pédagogiques et la pénurie d'enseignants qualifiés. Il est crucial de mettre en lumière ces problématiques pour mieux appréhender les défis à relever. Le socle théorique de cet article s'ancre dans une réflexion approfondie des théories de l'éducation, afin de fournir un éclairage sur les enjeux et les perspectives d'évolution du système éducatif gabonais.

À partir du constat sur la situation du système éducatif gabonais, nous analyserons les politiques mises en place pour son amélioration. La première partie, éducation et droits de l'homme, discutera de la nature et les sources des dysfonctionnements à l'origine du retard dans la réussite des politiques publiques en matière d'éducation. La deuxième partie présentera le déficit structurel et son inadaptation aux réformes initiées sous la houlette des institutions internationales qui recommandent la standardisation de l'éducation au détriment des spécificités locales.

Le système éducatif gabonais fait l'objet de recherches, certains questionnent son inadéquation avec les besoins du pays, d'autres réfléchissent sur les réformes et leur impact sur la qualité de l'éducation. En problématisant sur l'orientation scolaire au Gabon au sortir de la classe de troisième, Gilbert

Nguéma Endamne (2003) discute et analyse les raisons d'une orientation massive des élèves gabonais dans les séries littéraires, comparativement aux séries scientifiques et techniques. Il démontre par son analyse, que malgré les intentions affichées par les pouvoirs publics de former des jeunes dans les sciences et la technologie, il y a d'autres facteurs comme l'insuffisance structurelle et la pression familiale comme motivation du choix d'orientation. Ainsi, les performances scolaires n'expliquent pas à elles seules les choix d'orientation des élèves au second cycle. Dans un article sur l'éducation à la citoyenneté, Nguéma Endamne (2018) critique l'orientation trop internationale de l'éducation à la citoyenneté au Gabon. Il dénonce la non prise en compte des sujets nationaux tels que les clivages ethniques, la corruption ou les violences de toutes sortes dans les contenus éducatifs. Il juge ces questions essentielles pour bâtir une citoyenneté solide avec des institutions stables.

Se penchant sur les missions de l'école Nguéma Endamne (2011) fait une analyse critique de la crise de l'enseignement au Gabon. À partir d'un constat sociohistorique, il démontre les causes de la crise actuelle et propose des pistes de solutions pour sortir du marasme actuel. Dans son analyse du système éducatif gabonais, Makaya (2021) relève que des dysfonctionnements graves retardent le fonctionnement de l'éducation au Gabon. Pour le chercheur, malgré les intentions officielles, le système éducatif souffre encore de plusieurs maux dont un manque d'investissement conséquent et des disparités entre les zones urbaines, un peu mieux structurées et les zones rurales presque dépourvues de tout. Il relève par ailleurs des différences socio-économiques entre les apprenants. Ainsi, les enfants issus des milieux favorisés apprennent dans des structures privées, pour la grande majorité. Ces structures offrent un meilleur cadre éducatif que les écoles publiques où on retrouve en général les enfants issus des milieux défavorisés. Il propose des réformes en

profondeur sur le plan structurel et dans les contenus pédagogiques.

Dans son approche sur les théories de l'éducation, Amartya Sen développe le concept de «capabilities» ainsi que présenté dans son ouvrage phare *Development as Freedom* (1999). Il affirme que l'éducation ne doit être mesurée ni à l'accès aux institutions scolaires, encore moins dans les diplômes obtenus. Elle doit se mesurer à sa capacité à conférer aux individus la possibilité de mener une vie qu'ils ont des raisons de valoriser. Cette perspective transformative permet, selon Sen, de placer l'éducation au cœur du développement humain, non pas comme une fin en soi, mais comme un moyen d'élargir les libertés réelles des personnes. Un des fondements de la théorie éducative de Sen est son rejet des approches purement instrumentales. En effet, pour lui, l'éducation devrait participer à la transformation de l'individu, ensuite de la communauté toute entière sur laquelle il impacte. Dans *The Idea of Justice* (2009), il critique les modèles qui réduisent l'éducation à un simple outil de croissance économique ou de productivité, ce qui rend parfois certains systèmes éducatifs inopérants. Au contraire, il insiste sur son rôle dans l'émancipation individuelle et collective, permettant aux individus de participer activement à la vie sociale et politique. Cette vision rejette les travaux de Martha Nussbaum (2010) sur l'éducation comme formation du jugement critique.

Dans *Inequality Reexamined* (1992), Sen souligne également les inégalités structurelles qui limitent l'accès à une éducation de qualité, ce qui constitue actuellement une des principales difficultés du système éducatif gabonais. Il analyse ainsi comment les disparités géographiques, de classe, ou de

genre restreignent les capacités éducatives, créant des cercles vicieux de pauvreté et d'exclusion. Ces idées trouvent un écho dans les recherches de Bourdieu sur la reproduction sociale (Bourdieu & Passeron, 1970). Sen met l'accent sur les solutions institutionnelles et politiques pour briser ces dynamiques. Il défend aussi l'idée que les choix éducatifs doivent émerger de débats publics inclusifs, plutôt que d'être imposés par des experts ou des élites, parfois déconnectés des réalités, ce qui constitue également l'une des faiblesses du Gabon. Dans *Rationality and Freedom* (2002). Sen propose une refonte des politiques éducatives fondée sur la démocratie délibérative. Ces solutions sont également préconisées par Nguéma et Makaya. Cette approche participative rejoint les principes de la pédagogie critique de Freire (1970), tout en intégrant une dimension pluraliste propre à la pensée de Sen.

## I. Education et Droits de l'homme

### **1.1. Droit à l'éducation contre accès à l'éducation.**

Le droit à l'éducation renvoie à la reconnaissance juridique et normative de l'éducation comme droit fondamental inscrit dans les textes nationaux et conventions internationales. L'accès à l'éducation c'est la capacité effective des individus à bénéficier de ce droit en termes de disponibilités structurelles, d'accessibilité financière, de la qualité de l'offre de formation, enfin de l'égal accès à tous à une éducation de qualité en tout temps.

L'éducation est difficile à définir. En effet, les normes ne sont pas universelles malgré les essais des organisations internationales de standardiser celle-ci. L'éducation est plutôt définissable selon le contexte culturel, sociologique, environnemental dans lequel elle doit être organisée et les

objectifs et enjeux sociétaux à atteindre. Ainsi, pour Durkheim (1922 :4),

L'enfant, en entrant dans la vie, n'y apporte que sa nature d'individu, la société se trouve donc, à chaque génération nouvelle, en présence d'une table presque rase sur laquelle il lui faut construire à nouveaux frais. Il faut que, par les voies les plus raides, à l'être égoïste et social qui vient de naître, elle en surajoute un autre, capable de mener une vie morale et sociale. Voilà quelle est l'œuvre de l'éducation.

L'auteur souligne là une importante question sur la nature de l'éducation et de l'individu à éduquer, donc à socialiser. S'il est convenable de reconnaître que chaque société a des normes culturelles et des besoins de développement qui peuvent différer des autres, la manière de socialiser un individu devrait dès lors dépendre des objectifs que cette communauté cherche à atteindre à court, moyen et long termes. Dans cette perspective, Durkheim (1922 :2) affirme que,

Chaque type de peuple a son éducation qui lui est propre et qui peut servir à le définir au même titre que son organisation morale, politique et religieuse. [...] L'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné.

L'éducation est donc loin d'être universellement standardisée ou dictée par une communauté à d'autres. Elle organise les interactions sociales, morales et religieuses. Cependant, il y a des valeurs partagées par les humains et des normes scientifiques établies dans les sociétés d'aujourd'hui, qui n'existaient pas il y a des siècles. Ces normes peuvent faire partie des canons universels de l'éducation. Il va donc de soi qu'ils peuvent se retrouver dans tous les systèmes éducatifs à des degrés d'application différents car toutes les sociétés ne sont pas au même niveau de développement.

Les droits de l'homme sont des droits inhérents à tout être humain sans distinction de race, de sexe, de religion, de coloration politique, de langue. Ce sont des droits inaliénables. Les politiques publiques de développement sont des choix des politiques faits par les gouvernants, afin d'offrir aux populations des conditions de vie meilleures. Pour P. Adair (1991 : 4-5), les Etats, à travers les individus citoyens, mettent en place des Institutions dont le rôle est de garantir à tous un accès équitable à la justice sociale. Ainsi,

Ils choisissent les principes de la justice sous un « voile d'ignorance » : à cet égard, ils ne disposent pas d'informations sur eux-mêmes [...] ni sur autrui au sens où ils ignorent leur place respective au sein de la société et les atouts naturels dont ils disposent. Cette hypothèse forte vise le fait que personne ne puisse élaborer des principes à son propre avantage.

Cette théorie rawlsienne<sup>2</sup> définit le rôle des institutions étatiques dont le fondamental est d'assurer et maintenir la justice et surtout l'équité entre les citoyens afin que tous puissent jouir

---

<sup>2</sup> De John Rawls, philosophe américain né le 21 février 1921 à Baltimore et mort le 24 novembre 2002 à Lexington.

des mêmes droits humains dans la société. Adair (1991 :87) affirme que pour Rawls, cette forme d'organisation sociale

Permet d'établir *la première condition formelle* : la généralité des principes de la justice. La *deuxième condition* est celle de l'universalité des principes. Elle signifie que ceux-ci s'appliquent à tous sans discrimination. *La troisième condition* stipule la publicité des principes. Ceux-ci doivent être connus de tous afin d'assurer la stabilité de l'accord, afin que les individus sachent à quoi ils s'engagent. *La quatrième condition* institue une relation d'ordre transitive : les revendications sont hiérarchisées afin de permettre l'arbitrage des conflits. *La cinquième condition* énonce l'irrévocabilité des principes : ceux-ci sont intangibles.

Tels sont donc les principes énoncés par Rawls pour une société juste dans laquelle les gouvernants assurent aux citoyens l'égal accès aux droits humains fondamentaux. De même, Rawls (1987 :104) soutient que le fondement de l'éducation est de donner à tous les enfants « les chances d'acquérir de la culture et des compétences techniques ne devant dépendre de notre situation de classe et ainsi le système, qu'il soit public ou privé, devrait être conçu de manière à aplanir les barrières de classe».

Planifier l'éducation d'un pays c'est préparer son développement. Il faut pour cela que les états garantissent le libre accès à l'éducation à tous. Jacques Poirot (2005 :32), affirme,

Le libre accès à l'éducation est présenté par Sen, comme l'une des libertés politiques et sociales, qui, avec la liberté de participation ou

d'expression et le droit à la santé, sont des 'éléments constitutifs du développement'.

Cette planification doit s'arrimer aux normes établies et reconnues sur le plan national et international, afin d'offrir à sa jeunesse une éducation de qualité pouvant leur permettre d'être compétitifs sur le plan local et également rayonner internationalement.

Les traités internationaux ratifiés par les pays membres dont le Gabon, mettent en place des mécanismes obligeant les états à respecter les droits fondamentaux de l'homme dont le droit à l'éducation. L'Etat a donc cette obligation de garantir ce droit conformément aux traités qu'il a ratifiés et à la Constitution qui est le ciment de la cohésion sociale. Pour Rawls (1995 :245),

Le souci que l'Etat porte à l'éducation des jeunes tient à leur rôle futur de citoyens. Il porte sur des éléments aussi essentiels que l'acquisition d'une faculté de comprendre la culture publique et de participer à ses institutions, la capacité à être des membres de la société économiquement indépendants leur vie durant, à développer des vertus politiques, tout cela à partir d'un point de vue lui-même politique.

L'article 26 de la Déclaration universelle proclame que l'éducation est un droit inaliénable. Cependant, dans les faits au Gabon, ce principe se heurte à une réalité brutale : des écoles sont délabrées ou abandonnées, des manuels scolaires qui manquent depuis des décennies, des enseignants en grève perpétuelle faute de salaire, les violences scolaires sous diverses formes sont des obstacles à l'éducation des jeunes gabonais aujourd'hui.

L'Etat qui a pour mission de former les citoyens de demain jouissant de tous leurs droits, et qui devraient à leur place garantir, dans leurs postes de responsabilités respectifs, une société plus juste et équitable, ne doit pas laisser s'éterniser les problèmes dans un secteur vital comme celui de l'éducation et de la formation. Il va de soi qu'un enfant qui a reçu une éducation à la citoyenneté, va à son tour développer le même principe autour de lui une fois devenu adulte.

Aujourd'hui, le constat est que, malgré des constitutions et des lois bien votées, malgré les recommandations des entités de veille, malgré les avancées technologiques pouvant faciliter l'accès à la connaissance, l'état gabonais peine à garantir à ses citoyens les droits élémentaires comme celui à l'éducation. Le taux d'échec record – près de 60 % dans certaines régions – n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat calculé d'un système qui élimine les élèves par épuisement. Du coup, le monde de l'éducation est secoué par des crises profondes et récurrentes.

La rhétorique des droits humains, utilisée par les pouvoirs publics pour justifier certaines lenteurs ou encore pour justifier des réformes, sert alors ici à masquer la réalité. L'État revendique moralement sa légitimité alors même qu'il démantèle le contenu de l'éducation. La désintégration des infrastructures n'est pas le fruit d'un manque de ressources, mais d'une volonté politique : faire en sorte que seuls les enfants de l'élite aient accès à la meilleure éducation et que leurs camarades apprennent à intérioriser l'échec.

Les enseignants non rémunérés deviennent involontairement les rouages d'une machine qui reproduit les inégalités. Leur situation précaire est systémique : elle décourage l'innovation pédagogique et maintient les salles de classe dans un système archaïque de lavage de cerveau. Les élèves qui échouent ne sont pas des cas individuels, mais le produit d'une logique dans laquelle l'échec massif sert de mécanisme de contrôle social.

Cette contradiction performative révèle un mensonge et un paradoxe perpétrés par l'État : proclamer un droit universel, pour plaire aux institutions internationales, qui financent certains projets, tout en le rendant inaccessible. L'éducation n'est-elle rien d'autre qu'un droit fantôme, brillamment affiché pour masquer l'abandon des plus pauvres ?

### ***1.2. Les défis et dysfonctionnements scolaires***

La crise dans le monde de l'éducation n'est pas récente. En effet, en 2009 lors de l'ouverture de l'atelier de restitution et de publication des résultats de l'analyse et de l'évaluation du système éducatif, le ministre gabonais de l'éducation nationale Michel Menga M'Essone affirmait que de graves dysfonctionnements persistaient dans le système éducatif gabonais du pré-primaire au supérieur. Ces dysfonctionnements concernaient particulièrement la surabondance d'élèves dans les classes, le taux de redoublement et de décrochage scolaire très élevés, la faiblesse des allocations allouées au budget de l'état à l'éducation et à la formation.

À côté de ce constat pas très reluisant, un autre phénomène assombrit sérieusement le monde de l'éducation, de la formation et de la recherche ces dernières années, il s'agit de la violence en milieu scolaire et universitaire, accentuant ainsi une crise multiforme que les gouvernants peinent à résoudre de façon permanente. Cette crise est le résultat de choix politiques qui ont rarement fait de l'éducation une priorité dans les faits malgré les bons discours officiels. L'éducation est pourtant un droit fondamental, elle doit être garantie à tous les enfants sans discrimination. L'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme consacre l'éducation en ces termes :

1. Toute personne a droit à l'éducation.

L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est

obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

Cette disposition a été adoptée par la Constitution gabonaise (loi numéro 002-R/2024 du 19/12/2024 article premier) «18° L'Etat garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. »

Tout pays qui aspire au développement, devrait faire de ce principe un élément sacré. De même, cette Constitution gabonaise sus citée proclame l'égal accès à l'éducation et à la formation à tous.

Toutes ces dispositions constitutionnelles visent à offrir d'égales opportunités à tous les enfants scolarisables présents sur le territoire gabonais, car si tous les humains ne naissent pas avec les mêmes talents, les institutions chargées de l'organisation sociale et de gestion humaine doivent offrir à tous les mêmes opportunités pour que chacun développe ses talents. Si le législateur a pris soin de faire de l'éducation une priorité, il reste néanmoins que ces bonnes intentions ne sont pas suivies d'effets dans la réalité par l'exécutif. Ces dispositions constitutionnelles n'ont pas pu permettre aux gouvernements qui se sont succédé au Gabon, d'offrir un système éducatif

compétitif aux jeunes Gabonais. Au contraire, le monde de l'éducation, de la formation professionnelle, et de la recherche ont plutôt traversé des années d'instabilité dont les causes sont multiformes et les conséquences désastreuses pour l'avenir du pays.

### ***1.3. Instabilité institutionnelle***

De 2003 à 2023, par exemple, les principaux ministères ont changé de responsables et de dénomination au gré des événements et des positionnements politiques, loin des préoccupations réelles des acteurs du monde de l'éducation que sont les apprenants, les enseignants et les parents d'élèves. Cette instabilité a été la première cause de plusieurs dysfonctionnements dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'éducation, car il existe une relation entre la stabilité institutionnelle et administrative et l'efficacité du service public.

Ainsi, en plus de 20 ans, le ministère de l'éducation nationale a changé 12 fois de dénomination. Le ministère de l'enseignement supérieur a changé 10 fois de dénomination, le ministère de la formation professionnelle a changé 12 fois de dénomination, le ministère de la jeunesse et sports a changé 8 fois de dénomination. Dans certains gouvernements, ces ministères sont jumelés, dans d'autres ils sont seuls, enfin dans d'autres ils sont rattachés à un 'super ministère'. Ces différents changements s'accompagnent toujours d'un nouvel organigramme dans les attributions des missions et responsabilités de chaque ministère, ainsi que de chaque direction et service. Ce qui nécessite l'adoption de nouveaux textes législatifs. Dans certaines situations, les textes ne sont même pas adoptés que le ministère a déjà perdu une direction ou un service désormais rattaché à un autre ministère. À l'observation de ces années de gestion publique, il ressort que

l'administration gabonaise a été caractérisée par une instabilité au sommet.

En effet, tout changement de portefeuille ministériel, amène systématiquement un changement dans les cabinets ministériels et dans les directions et les services. De cette sorte, l'usager du service public ne peut pas toujours s'attendre à ce que son dossier suive normalement son cours selon le principe de continuité de l'administration. Ici, l'administration ce sont les Hommes et non les Institutions, alors que la théorie néo fonctionnaliste voudrait que les institutions se complètent pour un meilleur rendement. A. Marucchi-Foino (2011 : 3) affirme :

(1) la société doit maintenir un état de cohésion sociale afin de bien fonctionner. (2) Ce rôle est assuré par des institutions sociales qui forment la société. (3) Toutefois, cet état de cohésion sociale n'est jamais parfaitement atteint puisque les problèmes surgissent sans cesse dans l'ensemble social, résultant d'un dysfonctionnement (c'est-à-dire d'un mauvais fonctionnement) des institutions. (4) Celles-ci doivent alors constamment se réajuster afin de régler autant que possible les problèmes sociaux et ainsi, préserver la cohésion sociale.

Les institutions ont la responsabilité d'assurer et de maintenir la cohésion sociale. La société n'est jamais figée. Les mouvements sociaux peuvent être des incubateurs de développement si les institutions fonctionnent normalement. La sociologue n'est pas non plus contre le changement institutionnel, elle fait cependant la différence entre changement et instabilité.

Le changement c'est la capacité de s'adapter au contexte en proposant des solutions idoines adaptées aux problèmes rencontrés. L'instabilité c'est par contre changer au gré des

ambitions et des humeurs du décideur sans parvenir à proposer de solutions aux problèmes posés. Ces dysfonctionnements sont devenus une banalité dans la société gabonaise au point qu'elles sont devenues la norme. La théorie néo fonctionnaliste voudrait pourtant que les institutions travaillent en accord les unes avec les autres pour un meilleur rendement et une optimisation du service à l'usager.

A. Marucchi-Foino (2011 : 4) soutient :

Lorsque les institutions sociales ne peuvent pas assurer les fonctions d'intégration et de contrôle social de manière adéquate, cette situation génère des problèmes sociaux. Dans la perspective fonctionnaliste, les problèmes sociaux sont donc conçus comme étant produits par des institutions et comme menaçant la conformité sociale. Ces problèmes peuvent être créés par un mauvais fonctionnement au niveau de l'intégration sociale et/ou niveau du contrôle social. Si les problèmes sociaux résultent de l'incapacité des institutions à convaincre les individus à se conformer aux valeurs, aux modèles de comportement ou aux buts socialement acceptables, c'est que l'intégration sociale a échoué. Par contre, si les problèmes découlent de l'incapacité des institutions à contraindre les individus à suivre les règles et les moyens socialement déterminés, alors c'est le contrôle social qui n'a pas atteint ses objectifs. Dans les deux cas, les institutions sont responsables des problèmes sociaux, mais ce sont également elles qui devraient les régler.

Les problèmes posés dans le monde de l'éducation nationale et de la formation professionnelle n'ont pas pu trouver

de solution à court, moyen ou long terme, malgré toutes ces années «d'ambitions politiques déclarées». Comment en sera-t-il autrement si les institutions chargées de concevoir et d'appliquer les politiques publiques sont elles-mêmes instables ?

À l'analyse du contexte et de la réalité gabonaise, il ressort que les droits humains sont bafoués par les mêmes institutions chargées de les appliquer. Cette situation pose deux problèmes fondamentaux. En premier lieu il y a la faillite de l'intégration sociale perceptible dans le monde de l'éducation et de la formation professionnelle, consécutive à l'incapacité des institutions à offrir aux citoyens une administration stable et équilibrée. Les citoyens se retrouvent donc avec une intégration sociale quelconque du cycle primaire au supérieur. L'environnement scolaire n'est pas propice à un meilleur rendement des apprenants.

Les problèmes structurels se posent à tous les niveaux. Ces problèmes constituent un frein à un épanouissement scientifique optimal et des enseignants et des apprenants. Il en résulte donc un échec du contrôle social. En effet, si l'intégration sociale est parcellaire, c'est que le contrôle social institutionnel est soit inexistant ou inefficace ; ce qui confère alors une carte blanche continue aux attitudes, aux comportements et aux méthodes qui font perdurer ces dysfonctionnements. On tombe alors sur un cercle vicieux d'entretien de ces dysfonctionnements car ceux à qui ils profitent ne ménageront aucun effort pour qu'il y ait changement mélioratif.

## **II. Sur les structures d'accueil et de la formation des enseignants**

### ***2.1. Le déficit en structures d'accueil***

Lors de chaque campagne électorale, tous les candidats proposent de faire de l'éducation une priorité. Les candidats en campagne, promettent toujours d'offrir aux jeunes gabonais, une éducation 'de qualité'. En 2009 par exemple, le candidat Ali Bongo, dans son projet de campagne, L'Avenir en confiance, à la page 13, écrivait :

Dans le domaine de l'éducation, nous bénéficions d'une scolarisation au primaire presque universelle et d'une quasi parité entre les filles et les garçons. Toutefois, cette performance doit être relativisée, en raison de la faible efficacité interne du système éducatif gabonais qui se manifeste dans les taux de redoublement élevés et dans les faibles taux d'achèvement à tous les niveaux, du primaire au supérieur. Il s'y ajoute, l'inadéquation entre la formation et l'emploi.

Le constat était fait, comme le président avant lui, et celui qui lui a succédé, le système éducatif est malade, inadapté et obsolète. Malgré le taux de scolarisation élevé au primaire, un grand nombre de jeunes gabonais décrochent avant d'avoir obtenu une qualification. Les raisons de cet échec sont liées au manque de structures, au déficit en enseignants, à une gestion hasardeuse des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose le pays.

Sur le plan structurel, les états généraux de l'éducation et de la formation avaient identifié un déficit en salles de classes, laboratoires, aires de jeu, amphithéâtres, bibliothèques, bureaux et lieux d'aisance. La conférence avait alors retenu la

construction des structures de formation sur toute l'étendue du territoire national, et la rénovation des structures existantes. Depuis la fin des années 1990, très peu de nouvelles écoles ont été construites, aucune bibliothèque n'est sortie de terre, certaines infrastructures existantes ont certes été réfectionnées, mais sont encore dans un état de dégradation très avancé par manque d'entretien.

Le ratio entre population scolarisée et le nombre de classes disponibles est très faible. La moyenne dans les établissements publics est environ de 70 élèves par classe. Cette situation est générale dans tous les établissements publics du pays. Lorsque les classes ne sont pas surpeuplées, elles n'existent pas. Certains élèves parcourrent des kilomètres pour se rendre à l'école. Dans certaines zones du pays, des écoles ferment faute d'enseignants ou encore faute de route praticable pour y accéder. Ceci a pour conséquence, le découragement et certaines fois l'abandon.

Sur la surpopulation dans les salles de classe, en 2012, alors qu'il s'entretenait avec la presse nationale, un journaliste demanda si les quatre cents salles de classes promises par ce dernier à la rentrée 2013 seraient bien livrées, le président avait, avec assurance, dit sa détermination à résoudre le problème de structures en urgence car, disait-il, « ...Qu'est-ce que vous allez apprendre dans une classe de 150 élèves ? L'instituteur ou l'institutrice ne peut pas s'occuper d'une classe de cent élèves. Humainement ce n'est pas possible. »

Ce problème structurel s'est accentué aujourd'hui car la population scolaire s'accroît de manière exponentielle pendant ce temps, la construction des structures d'accueil ne suit pas cette évolution. Les Etats généraux de l'éducation avaient proposé l'ouverture d'une université des sciences de l'éducation. Ce projet peine toujours à voir le jour. La construction de nouvelles structures de formation était au centre des axes de

développement du projet ‘L’Avenir en Confiance’ (2009 :13)  
On peut lire :

De nouvelles écoles supérieures et techniques seront créées, sur l’ensemble du territoire, et les contenus des formations seront repensés pour mieux préparer les élèves aux réalités du milieu du travail. Je compte organiser en 2010 des États généraux de l’éducation et de la formation, afin que tous les acteurs concernés redessinent ensemble les voies à suivre pour générer un système éducatif d’excellence dans notre pays.

Il reste cependant que comparativement aux projets annoncés, les réalisations ne suivent pas. D’autres structures auraient dû être construites, les budgets avaient été votés dans diverses lois des finances, mais les travaux n’ont jamais été réalisés.

## *2. 2. L’épineuse question de la formation et du traitement des enseignants*

Lorsque les institutions n’assurent pas leurs missions convenablement, elles exposent les citoyens à subir inlassablement les mêmes problèmes sans espoir de voir leur situation s’améliorer. Pendant ce temps les responsables de ces échecs ne seront nullement inquiétés par les institutions. Ainsi, pendant des années, des inscriptions budgétaires engagées n’ont pas été réalisées, aucune action n’a été intentée par l’institution qui a fait ces inscriptions budgétaires aux fins d’enquêter sur la destination prise par ces budgets.

Mise à part l’organisation des états généraux de l’éducation et de la formation, pour diagnostiquer tous les problèmes du monde de l’éducation et de la formation, les politiques mises en œuvre au cours de ces dernières années,

n'ont pas valorisé ces secteurs, lesquels pourtant, sont au centre de tout développement d'un pays.

Constat dressé sur les principaux problèmes de l'enseignement au Gabon, les états-généraux avaient recommandé le recrutement et la formation des enseignants.

« Il n'y a richesses, ni force que d'hommes », écrivit Jean Bodin dans Les Six Livres de La République, cette affirmation ne semble pas avoir été intégrée par les responsables à la tête du pays. En effet, le constat est que l'éducation et la formation restent des parents pauvres au Gabon. La ressource humaine avait été qualifiée de « pétrole gris » par le président à l'occasion de son allocution d'ouverture des travaux des états généraux de l'éducation et de la formation, peine à être valorisée.

En matière structurelle, depuis plusieurs années, le gouvernement et les partenaires sociaux du secteur éducatif partagent le même constat sur les faiblesses structurelles et infrastructurelles du secteur. Il n'existe que deux (2) écoles publiques de formation des instituteurs dans tout le pays – une à Libreville, une à Franceville - entre temps, il y a un sérieux déficit en enseignants et en formateurs.

Au secondaire, il n'existe dans tout le Gabon que deux établissements de formation des enseignants du secondaire général et professionnel : l'Ecole Normale Supérieure (*ENS créée par l'ordonnance N° 59/71 du 04 octobre 1971 pour accueillir 200 étudiants, elle en compte un millier aujourd'hui*) et l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (*ENSET*), pour une capacité d'accueil dérisoire.

Les états généraux avaient pour cela fait les recommandations afin de résoudre l'épineux problème de carence structurelles en plusieurs points. Ainsi, parmi les recommandations faites, il y avait la généralisation du primaire sur l'ensemble du territoire la vision de 35 élèves par classe dans l'ensemble du pays, l'engagement de veiller au recrutement et à la formation des enseignants.

À côté de ce problème de formation d'enseignant il y a celui lié à leur traitement, de leur plan de carrière et de leur retraite. En effet, plusieurs enseignants sont affectés sans salaires, les établissements sont sans structures d'accueil et la politique de logement est inexistante. En conséquence, certains refusent de rejoindre leurs postes d'affectation dans de telles conditions, et à raison. Ceux qui s'aventurent à le faire ont du mal à travailler par manque de stabilité financière et de conditions de travail adéquates. La grande majorité travaille des années en situation de stagiaires, sans être ni intégrés ni titularisés par la fonction publique.

Les problèmes des situations administratives et les questions salariales restent toujours sans solution pour les agents de l'éducation, résultat, des grèves incessantes depuis les années 1990 pour les mêmes revendications. Les enseignants sont d'ailleurs actuellement en grève sur toute l'étendue du territoire gabonais. Malgré les promesses de la «*Transition*» issue du renversement du régime en place en 2023, de restaurer les institutions et de rendre la dignité aux gabonaïs, le secteur éducation n'a pas connu un meilleur traitement pouvant restaurer la dignité des agents de l'éducation et de la formation.

Le matériel didactique et pédagogique est inexistant tout comme la connexion internet. Il est dès lors utopique d'atteindre les objectifs de développement dans ces conditions. Les coupes budgétaires dans le secteur éducation, formation et de la recherche viennent assombrir un peu plus ce tableau. Ainsi, dans le projet de loi des finances 2018 et le rapport économique qui l'accompagnait, une baisse de 34% sur les investissements à l'Éducation nationale, 46% de baisse dans l'Enseignement supérieur avaient été observées. L'analyse de cette loi des finances laisse penser que malgré les discours officiels, l'éducation, la formation et la recherche sont loin de concorder avec les objectifs annoncés. De cette loi de finances, il résulte les observations ci-après :

## **À l'éducation nationale**

Les projections de dotations aux investissements au bénéfice de l'Éducation nationale prévues dans le projet de budget 2018 sont donc en baisse. L'investissement public en 2018 baissera de façon drastique dans le domaine de l'éducation et la formation.

### **– Enseignement primaire**

En 2017, l'enseignement primaire bénéficiait d'une dotation aux investissements de 3,1 milliards FCFA. En 2018, il ne bénéficiera plus que de 1 milliard FCFA. Les investissements publics au bénéfice de ce pan du secteur éducatif baisseront de 68% sur un an.

### **– Enseignement secondaire**

L'enseignement secondaire connaît une amputation de 8,1 milliards FCFA dans ses dotations aux investissements en 2018, une baisse de 31% par rapport aux crédits qui lui étaient accordés au même titre dans la loi des finances rectificative 2017. Les dépenses d'investissement de l'enseignement secondaire passeront ainsi de 26,2 milliards FCFA à 18,1 milliards FCFA.

### **– Enseignement technique et professionnel**

Alors que les dépenses d'investissement autorisées pour l'enseignement technique et professionnel n'étaient déjà que de 2,5 milliards FCFA en 2017, elles seront plus que de 2 milliards FCFA en 2018 (-20%).

De cette présentation en guise d'illustration, il ressort un paradoxe entre les recommandations des états généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche et les crédits alloués aux investissements dans les diverses lois de finances.

### **III. Des réformes hasardeuses et de la violence en milieu scolaire**

#### ***3.1. Des réformes hasardeuses : Primauté aux exigences internationales qu'aux spécificités locales***

Depuis la fin des états-généraux de l'éducation et de la formation en 2010, le gouvernement avait initié des réformes qui se sont avérées contre productives et ont plutôt accentué la crise qui prévaut dans le secteur de l'éducation depuis des décennies. En effet, tellement de crises inévitables perturbent chaque année le fonctionnement régulier d'années scolaires.

Les institutions de Bretton Woods, principalement la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), promeuvent depuis longtemps des réformes éducatives standardisées comme pierre angulaire des politiques de développement. Ces réformes mettent généralement l'accent sur l'accès universel, les programmes scolaires standardisés et les résultats mesurables alignés sur des critères mondiaux tels que les taux d'alphabétisation et la scolarisation.

Cependant, cette approche unique ignore souvent les spécificités locales, telles que les valeurs culturelles, les systèmes de connaissances autochtones ou les disparités socio-économiques régionales. Par exemple, imposer l'anglais ou le français comme langue d'enseignement dans les pays postcoloniaux marginalise sérieusement les langues du pays, et érode l'identité culturelle en désavantageant les élèves qui ne maîtrisent pas la langue importée. De même, des mesures rigides

telles que les tests standardisés ne tiennent pas compte des systèmes d'éducation 'informels', tels que l'apprentissage non conventionnel ou l'apprentissage communautaire, qui peuvent être plus efficaces dans certains contextes. Il en résulte un décalage entre les objectifs politiques et les réalités du terrain, où l'éducation devient un outil de conformité mondiale plutôt que d'autonomisation sociale des populations.

Les observateurs critiquent ces réformes uniformisées, estimant qu'elles reflètent un programme qui privilégie la préparation au marché du travail au détriment d'un développement holistique. En liant le financement de l'éducation à des objectifs quantifiables, tels que les taux de diplomation ou les résultats aux examens, les institutions de Bretton Woods incitent les gouvernements à adopter des modèles occidentaux, souvent au détriment de pédagogies adaptées aux besoins locaux. Ce qui exacerbe les inégalités, car les systèmes payants excluent les populations les plus pauvres. Il y a là comme une volonté, pour les détenteurs de l'autorité étatique, de favoriser la reproduction sociale avec les dominants qui ont accès aux meilleures formations et à une meilleure éducation, tandis que les autres sont 'condamnés' à subir au bas de l'échelle sociale. Bourdieu parlait de «dynamiques de pouvoirs». Il soutenait que

Les changements survenus au sein du champ du pouvoir économique, et tout spécialement ceux qui résultent du fait que l'accès aux positions dominantes dans le champ économique tend de plus en plus à se subordonner à la possession de titres scolaires, même spécialement aménagés, ont entraîné une modification profonde de la structure des rapports de force au sein du champ du pouvoir.  
(Bourdieu, 1989 : 482)

Le paradoxe est ironique car les réformes destinées à réduire la pauvreté peuvent involontairement la renforcer en ignorant les contextes mêmes qu'elles visent à améliorer. Au lieu de servir l'intérêt de tous, le modèle éducatif proposé se retrouve donc être un facteur de reproduction des inégalités et d'injustices sociales. Sans politiques adaptatives qui valorisent l'expertise locale, et qui prend surtout en considération les différentes entités sociales, ces approches standardisées risquent de perpétuer la dépendance plutôt que de favoriser une véritable autonomie.

Malgré un taux de scolarisation au primaire de plus de 95 %, selon les données officielles, le système éducatif gabonais continue de faire face à une faiblesse de son rendement interne avec un taux de redoublement élevé et un taux de décrochage très élevé. En 2012-2013, la réforme du ministre de l'éducation nationale dont les mesures principales étaient entre autres, l'obligation d'obtenir le BEPC pour passer en classe de 2nde, le bac probatoire en 1ère qui donnait l'accès à la classe de terminale, la suppression du BTS pour les formations de la mi-journée, l'application généralisée du système LMD dans les écoles professionnelles et à l'université, la suppression du concours d'entrée en 6ème. L'application de telles mesures nécessitait au préalable des études sur les capacités d'accueil.

Ainsi en dix ans plus de cent mille élèves ont obtenu le bac pour entrer dans l'enseignement supérieur. Faute de places et de conditions adéquates, plusieurs parents choisissent d'expatrier leurs enfants. Le Gabon compte aujourd'hui une forte communauté d'étudiants à l'étranger, ce qui n'est pas sans conséquence pour le pays en termes d'exportation de capitaux et de fuite de cerveaux.

De même, entre les recommandations des états-généraux et la réforme il y avait des points très divergents. En effet, les états-généraux avaient recommandé un encouragement particulier aux formations scientifiques et professionnelles. En même temps une réforme sur l'harmonisation des coefficients avait été introduite dans le système éducatif– dont 1(un) pour chaque matière – n'avait dès lors plus vocation à encourager les élèves à un effort particulier dans les matières scientifiques et techniques. Face aux pressions des syndicats et des élèves qui demandaient au préalable les conditions de travail et d'études d'excellence, cette réforme avait été annulée un an plus tard. Cette réforme est revenue cette année 2025 sans qu'il n'y ait eu une préparation préalable des enseignants, encore moins une amélioration des structures.

En 2018, une autre réforme avait été initiée conjointement par les ministères de l'enseignement supérieur et celui de l'éducation nationale. Basée sur certaines conclusions des états généraux, notamment les conditions d'attribution de bourse et d'admission au Bac. Cette réforme conditionnait désormais l'obtention d'une bourse d'étude au supérieur à l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 12/20 et au fait d'avoir 17 ans à l'entrée à l'université. Le gouvernement avait justifié cette réforme en disant qu'elle faisait partie des recommandations faites par les acteurs de l'éducation eux-mêmes. Il était clair que l'application de telles mesures nécessitait au préalable l'offre de conditions structurelles, pédagogiques, didactiques et financières pour atteindre ce niveau d'excellence. La grogne qui était montée chez les apprenants avait paralysé l'école pendant un mois jusqu'à l'annulation de la mesure gouvernementale, qui a finalement été mise en valeur aujourd'hui dans les mêmes conditions que celles décriées il y a dix ans.

En décembre 2019, une nouvelle réforme est venue plomber encore le secteur éducation. Elle concernait les nouvelles conditions d'admission au bac. Les élèves sont encore

montés au crâne, non pour refuser la réforme, mais pour exiger des conditions d'études favorables à l'atteinte des objectifs d'excellence. Le gouvernement a dû surseoir sa décision face à l'ampleur du mouvement étudiantin.

### ***3.2. Le problème de violence en milieu scolaire***

Éducation et droits de l'homme au Gabon, cette problématique ne peut être abordée aujourd'hui sans relever un phénomène inédit dans le monde de l'éducation ces dernières années : la violence en milieu scolaire. La violence en milieu scolaire n'est qu'un problème micro qui reflète un dysfonctionnement général du système éducatif gabonais. Le phénomène inquiète et préoccupe en même temps. Elle revêt deux principales formes : La violence étatique et celle exercée par les élèves en milieu scolaire.

Toute action excessive et injustifiée des dépositaires de l'autorité sur des citoyens dans un environnement protégé par la loi comme le sont les établissements scolaires et les campus universitaires, est abusive. Ainsi, des décennies de gouvernance politique dans le monde de l'éducation ont été marquées par des événements inédits : l'intervention des unités des forces de police et de gendarmerie au sein des campus universitaires et des établissements secondaires.

Des actes de violence avaient été enregistrés sur des étudiants et des enseignants. Le mardi 20 octobre 2017, sur le campus de l'Université des Sciences d'Owando, des étudiants manifestaient contre la hausse des frais d'inscription, les policiers sont intervenus très énergiquement, il y a eu des dégâts matériels importants et des interpellations musclées. Le mardi 11 juin 2019, sur le campus de l'Université Omar Bongo de Libreville, voulant se réunir en assemblée générale afin de réclamer le paiement de leur bourse, plusieurs étudiants ont été gazés au lacrymogène par des éléments des forces de police nationale. Plusieurs étudiants avaient perdu connaissance.

La deuxième forme de violence concerne celle exercée par des élèves en milieu scolaire sur leurs camarades, sur les enseignants et encadreurs. Le complexe Léon Mba à Libreville et le Collège d’Enseignement Secondaire d’Oyem, au nord du Gabon, ont enregistré des agressions mortelles d’élèves par leurs camarades au cours de cette période.

Plusieurs événements à caractère violent ont eu lieu sur toute l’étendue du territoire national faisant des blessés graves. Au vu de la montée de ces actes de violence en milieu scolaire, l’Unicef et la direction générale des Œuvres scolaires ont sorti un rapport en 2017. Ils s’inquiétaient du taux de décrochage scolaire au Gabon, dû en partie aux actes de violence et d’intimidation orchestrés par des élèves visiblement sous l’influence des stupéfiants et de l’alcool. Certains camarades sont obligés soit d’abandonner les cours, ou de ne plus assister régulièrement aux cours par peur de représailles. Ils ont ainsi vu leur droit à l’éducation bafoué, sans que les autorités ne récupèrent ces enfants ni même ne juguent le phénomène de violence.

Face à la recrudescence de ces actes de barbarie au sein des établissements scolaires et universitaires, le Gouvernement avait annoncé l’affectation d’agents de sécurité dans les établissements du pays dès la rentrée des classes de septembre 2017. Cette expérience fut de très courte durée, et les actes de violence avaient repris de plus belle avec d’autres agressions au complexe Léon Mba de Libreville et à l’intérieur du pays. Ainsi, le 20 janvier 2020, un élève avait mortellement poignardé un de ses camarades à Tchibanga, au sud du Gabon. Le 6 février, un élève agressait un surveillant dans un lycée privée de Libreville (EPI). Au cours de ce même mois de février, un jeune élève de 4ème était également poignardé au complexe Léon Mba par un de ses camarades de la classe de troisième.

En octobre 2025, des scènes de violences opposant des élèves des établissements de Libreville, une rixte opposant des

élèves du Lycée Paul Indjendjet Gondjout LPIG, en bande organisée, certains détenant des armes blanches, une autre opposant deux jeunes adolescentes du Lycée Georges Mabignath LGM, ont inondé la toile. D'autres scènes de violence entre élèves, sur une des plages de Libreville ont été enregistrées dont une des victimes a failli perdre la vie. Il s'en est sorti avec une hospitalisation d'urgence et des traumatismes physique et psychologique. La vigilance policière, grâce à leur présence permanente aux abords des établissements scolaires, a permis d'éviter plus de scènes de violence.

Face à la recrudescence de ces actes de violence dans les établissements scolaires et dans les rues, le gouvernement a réagi avec fermeté. Les auteurs d'actes de violence clairement établis, ont été présentés devant les instances judiciaires, certains ont été placés sous mandat de dépôt en octobre 2025. Cette solution ne tient malheureusement pas compte des causes du phénomène dont le décrochage, le manque réel d'encadrement, les programmes télé, le manque de control de l'accès à internet par les autorités et bien d'autres causes encore. De même, dans les prisons gabonaises il n'y a pas de programme d'insertion, surtout pour les jeunes. Ceux qui s'y retrouvent en sortent avec des germes de délinquance plus élevés que lorsqu'ils y sont entrés. En somme, c'est la faillite du système éducatif qui se trouve encore miss en exergue dans ces situations.

## **Conclusion**

L'éducation est un droit fondamental défini par la Déclaration Universelle des droits de l'Homme. Le développement d'un pays passe nécessairement par la valorisation de ses ressources humaines qui à leur tour vont donner de la valeur aux autres ressources. L'objectif annoncé par les gouvernants dans les discours est de faire de l'éducation une priorité, ce qui nécessite la mise en place des politiques de

développement viables lui permettant d'atteindre cet objectif ambitieux. L'éducation et la formation des intelligences fondent tout développement scientifique, économique, social, culturel, et politique d'un pays.

À la lumière des éléments d'analyse de la politique gouvernementale en matière d'éducation et de la formation au Gabon, il ressort que ce droit fondamental peine à être garanti aux jeunes gabonais. En effet, les conditions d'étude, de formation et de recherche scientifique sont restées rudimentaires à certains endroits du pays et ne répondent pas aux toujours exigences de l'éducation au 21<sup>e</sup> siècle. Chaque intervention des membres de l'exécutif est une occasion pour ces derniers de reconnaître que l'éducation souffre de sérieux problèmes structurels dont le déficit en salles de classes, laboratoires, amphithéâtres et bibliothèques. Ils soulignent également le déficit en personnel d'encadrement, en enseignants et chercheurs. Les gouvernements successifs ont toujours promis d'œuvrer pour la résolution de cette question qui fort malheureusement n'a jamais été au cœur des solutions urgentes des gouvernants malgré les engagements pris par les gouvernements successifs d'arriver à des résultats «immédiats, visibles, palpables et concrets».

Toute politique de développement pour être efficace, doit s'adapter aux besoins du pays en matière d'éducation, d'infrastructures, de conditions de vie. L'éducation doit permettre au pays de former lui-même et d'employer ses propres cadres qui à leur tour vont utiliser leurs compétences pour amener le pays vers le développement. Celui-ci ne se décrète pas, il se travaille en investissant sur ressources humaines.

La situation actuelle de l'école gabonaise est très préoccupante car les politiques adoptées depuis les indépendances n'ont pas pu adapter les demandes structurelles à l'accroissement de la population étudiante. Ces problèmes se sont accentués au fil du temps. Les choix politiques en matière

d'éducation et de formation ont été au contraire défavorables : gel des recrutements, gel des stages, gel du suivi des carrières. Les réformes initiées n'ont pas permis de sortir le système éducatif gabonais du bourbier dans lequel il se trouve. Ainsi, après le renversement du président en aout 2023, une transition politique a été mise en place. Les problèmes dans l'éducation devraient être analysés différemment si le pays veut sortir du sous-développement.

Une population éduquée se porte mieux, travaille mieux, produit mieux et est capable de relever tous les défis de son pays dont celui du développement. Sur la corrélation entre éducation, développement et droits de l'homme, Poirot (2005 :34) qui cite A. Sen, pense que l'éducation d'un enfant est un investissement à vie. Elle est profitable non seulement à l'individu, mais également à la société. Pour lui,

Un enfant qui n'a accès à aucune forme de scolarisation subit une privation qui perdure tout au long de son existence (les activités, même les plus élémentaires) qui supposent que l'on sache lire, écrire et compter, leur sont interdites.

## Bibliographie

- ADAIR Philipe, 1991. «La Théorie de la Justice chez John Rawls, Contrat Social versus Utilitarisme», *Revue française de science politique*, Volume 41, Numéro 1. pp. 1-10.
- BOURDIEU Pierre. 1989. La noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps, Paris, Minuit.
- L'Avenir en Confiance*. Projet de Société du candidat Ali Bongo Ondimba. Election Présidentielle 2009.
- Loi 21/2011 Portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche.
- MAKAYA Adrien, 2021. Le système éducatif gabonais, *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 87. pp. 38-45.

- MARACCHI-FOINO Alexia, 2011. «L’Enseignement des théories sociologiques », Atelier N. 817, *Initiation à l’analyse sociologique*. Cégep de l’Abitibi-Témiscamingue. P.1-32.
- NGUEMA ENDAMNE Gilbert, 2003. «Orientation scolaire au sortir de la classe de troisième de l’enseignement secondaire général public au Gabon». Thèse de Doctorat en Sociologie, soutenue à l’Université de Lille.
- NGUEMA ENDAMNE Gilbert, 2011. L’Ecole pour échouer : Une école en danger : crise du système d’enseignement gabonais. Publibook.
- NGUEMA ENDAMNE Gilbert, 2018. École et Citoyenneté au Gabon : le grand hiatus entre orientations officielles et contenus enseignés dans les salles de classe. *Revue d’Éducation*.
- NUSSBAUM, M. C., 2010. Not for profit: Why democracy needs the humanities. Princeton University Press.
- POIROT Jacques, 2005. «Le rôle de l’éducation dans le développement chez J. Rawls et A. Sen, Entre Equité et Efficacité», *Monde et développement*. Numéro 132. PP. 29-38.
- Projet de loi des finances initiale 2018 (PLFI 2018) adopté en Conseil des ministres le 12 octobre 2017.
- RAWLS John, 1995. Libéralisme Politique, PUF, Paris.
- RAWLS John, 1987. Théorie de la Justice, Seuil, Paris.
- République gabonaise, *Loi d’orientation Numéro 21/2011 portant orientation générale de l’éducation, de la formation et de la recherche*.
- République gabonaise, Ministère de l’éducation nationale, de la recherche scientifique et de l’innovation. *Etats généraux de l’éducation de la recherche et de l’adéquation formation-emploi*. Libreville les 17-18 mai 2010.
- SEN Amartya, 1999. Development as freedom. New York: Oxford University Press.
- SEN Amartya, 2011. The idea of justice. Belknap Press.

## **Webographie**

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_Premiers\\_ministres\\_du\\_Gabon](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_Premiers_ministres_du_Gabon), consulté le 29 avril 2020.

<https://www.mays-mouissi.com/2017/10/20/gabon-linvestissement-leducation-baisse-de-35-celui-sport-augmente-de-28/>, consulté le 12 novembre 2025.

<https://www.populationdata.net/pays/gabon/> consulté le 15 décembre 2025.

DURKHEIM E., 1922. *Éducation et sociologie*. Les Classiques des sciences sociales.

[https://classiques.uqam.ca/classiques/Durkheim\\_emile/education\\_socio/education\\_socio.pdf](https://classiques.uqam.ca/classiques/Durkheim_emile/education_socio/education_socio.pdf).